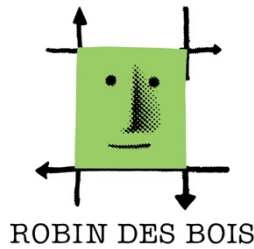


17 janvier 2020



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
2, rue Victor Hugo
95300 Pontoise

Copies :
Monsieur le Préfet

Monsieur le directeur
DRIEE

Madame la présidente
Syndicat mixte des berges de l'Oise

Monsieur le Directeur
Police Municipale

Objet : dépôts illégaux de déchets

Monsieur le Maire,

Robin des Bois est une association de protection de l'Homme et de l'environnement fondée en 1985 et agréée au titre de la protection de l'environnement. La lutte contre les dépôts illégaux de déchets et les décharges sauvages qui partout en France défigurent le paysage, polluent les sols, les eaux superficielles et souterraines, présentent des risques d'incendies et de prolifération de moustiques et autres espèces invasives, fait partie de nos priorités.

Nous avons été informés par des riverains des dépôts illégaux de déchets sur la commune de Pontoise, chemin des Larris. Vous trouverez ci-contre quelques photos. Un collectif a appelé à une opération de nettoyage ce week-end et la mairie a relayé cette initiative, ce dont nous vous remercions.

Ce dépôt illégal présente des dangers pour la santé publique et l'environnement. Nous notons en particulier la présence de pneus, bidons, caddies et tôles. Cette zone est particulièrement vulnérable car boisée et à proximité immédiate des berges de l'Oise. La présence des pneumatiques usagés est source de risques de prolifération de moustiques et de rongeurs, de pollution des sols et des eaux sous-jacentes ainsi que d'incendie en période sèche.

C'est pourquoi, au titre de votre pouvoir de police des déchets, nous vous demandons de bien vouloir faire constater ce dépôt illicite par la police municipale et collecter toute information susceptible d'identifier les responsables. Nous pensons également que cette décharge est le résultat de dépôts successifs et il est nécessaire, afin de prévenir de nouveaux apports, que ce site soit régulièrement surveillé et qu'un rappel à l'ordre des responsables de ces dépôts que vos services pourraient déjà avoir identifiés soit réalisé.

Tout en reconnaissant l'utilité du ramassage de déchets par des particuliers ou des associations à la condition que tous les équipements de protection individuels soient disponibles, nous considérons que la gestion des déchets devrait être réservée aux professionnels. Sans connaître précisément le statut juridique des parcelles impactées par ces dépôts, nous vous rappelons que conformément à l'article L. 541-3 du code de l'environnement, le maire doit se rapprocher du propriétaire du terrain afin de lui demander de faire effectuer le retrait des déchets et de les conduire dans des installations de traitement appropriées et réglementaires. Si ledit propriétaire ne remédie pas à la situation, le maire doit le mettre en demeure, puis, si nécessaire, le contraindre à effectuer les travaux d'office et à ses frais. D'autre part, selon l'article L.2224-17 du code général des collectivités territoriales « L'obligation générale d'entretien à laquelle sont soumis les propriétaires et affectataires du domaine public comporte celle d'assurer ou de faire assurer la gestion des déchets qui s'y trouvent. »

En tout état de cause, nous vous encourageons à faire preuve d'intransigeance dans l'application du code de l'environnement et notamment de son article L. 541-46 relatifs aux sanctions.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Charlotte Nithart
Robin des Bois

Copies :

Monsieur le Préfet
Préfecture du Val-d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Monsieur le directeur
DRIEE
Unité Territoriale du Val d'Oise
5 avenue de la Palette
95000 CERGY-PONTOISE

Madame la présidente
Syndicat mixte des berges de l'Oise
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 Cergy-Pontoise cedex

Monsieur le Directeur
Police Municipale
Caserne Bossut
Rue du Premier Dragon
95300 Pontoise

Pontoise - chemin des Larris



Association de protection de l'Homme et de l'environnement
Depuis 1985 / Since 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France / tel : 33 (0) 1 48.04.09.36 - fax : 33 (0) 1 48.04.56.41
www.robindesbois.org – contact@robindesbois.org